

Séance du 11 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	28

Date de la convocation : 05.12.2023  
Date d'affichage : 05.12.2023  
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

**PRESENTS** : Monsieur BISSON, Mesdames THOBOR, LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame KOMBO-TSIMBA, Messieurs CAMPEIS, AGARD, Madame SOUFI, Monsieur ABDELLAOUI, Madame AUDET, Monsieur JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, AWALE GUEDE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI.

**PROCURATIONS** : Monsieur FLAHAUT pour Monsieur BISSON, Madame RHOUN pour Madame LENGARD, Madame VESSAH pour Madame DUCLAU, Monsieur VEY pour Madame THOBOR, Monsieur EDOM pour Monsieur JLASSI, Madame BETHUNE pour Madame ARPACI.

**ABSENTS** : Mesdames HABERT, BITTY KOUAKOU, Monsieur AMIENS, Madame POCHOT, Monsieur CARRARA.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame HULIN.

**Objet de la délibération**

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Danse de Vivre » pour l'année 2023

Rapporteur : A. Litwinski

N° 2023-77

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2311-7,

VU la délibération n° 2023-12 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2023 relative au Budget Primitif 2023,

**CONSIDERANT** la demande de subvention reçue en date du 14 novembre 2023 effectuée par l'association « Danse de Vivre » pour l'organisation de l'événement « Roller Dance Contest Blow Your Style »,

Après l'avis de la commission générale en date du 27 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE,**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « Danse de Vivre » pour un montant de 1 000 € (mille euros) au titre du projet « Roller Dance Contest Blow Your Style »,

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent,

**Article 3** : De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

**Le maire :**

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*



POUR EXTRAIT CONFORME  
LIEUSAIN, le 11 décembre 2023

